

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/107
2 décembre 1999

(99-5316)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ARABIE SAOUDITE

Déclaration de M. Osama J. Faqueeh Ministre du commerce

(en qualité d'observateur)

Nous sommes très heureux d'être à Seattle pour la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

À cette occasion, je voudrais remercier le peuple américain et le gouvernement des États-Unis pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux.

Cette Conférence est un événement majeur compte tenu de la jeunesse de l'OMC. Nous sommes réunis ici pour prendre des décisions de vaste portée, la plus importante étant celle de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Il incombe donc à la Conférence de prendre des mesures permettant d'instaurer un climat de confiance propice à un nouveau cycle prometteur. Je voudrais appeler votre attention sur certaines de ces mesures.

Premièrement, l'image globale que l'OMC donne d'elle-même sera ternie et les espoirs que l'on met dans la nouvelle série de négociations seront déçus à moins que l'universalité de l'Organisation ne soit assurée dès que possible grâce à l'accélération des processus d'accession. Cette Conférence devrait adresser un message clair et donner des instructions précises en vue du traitement rapide des demandes en suspens.

Deuxièmement, malgré les résultats enregistrés jusqu'ici par le système commercial multilatéral, les nations en développement estiment que les avantages qui en découlent ne sont pas arrivés jusqu'à eux. Ce système a imposé aux nations pauvres des conditions difficiles à remplir pour respecter leurs obligations. Il est donc impératif que le nouveau cycle de négociations soit axé sur les besoins des nations en développement. La Conférence devrait traiter sérieusement cette question et prendre des mesures correctives pour rétablir et améliorer la crédibilité du système.

Troisièmement, les Accords de l'OMC ont été conclus après de longues et difficiles négociations et il est normal de s'attendre qu'ils soient mis en œuvre de manière complète et fidèle.

Quatrièmement, l'OMC est fière d'offrir un système commercial fondé sur des règles, y compris les principes de la transparence, de la prévisibilité et des avantages mutuels. Toutefois, il n'existe pas de règle claire sur l'accession ni de paramètres généraux pour les modalités d'accession. Le principe des avantages mutuels énoncé dans le préambule de l'Accord de Marrakech doit être rigoureusement respecté de manière à éliminer la principale cause de la longueur des processus d'accession.

Cinquièmement, le statut des accords plurilatéraux est une énigme. Leur acceptation n'est pas obligatoire. De fait, seuls quelques pays les ont acceptés. Mais il est étrange de constater que l'on fait pression sur les pays candidats à l'accession pour qu'ils participent à ces accords et que, s'ils résistent, leur accession est entravée. La Conférence doit donc régler cette question.

Le nouveau cycle de négociations commerciales est une entreprise ambitieuse. Son objectif devrait être entre autres d'assurer aux pays en développement et aux pays les moins avancés une part équitable qui corresponde à leurs besoins économiques. Le programme et la portée des négociations futures devraient être équilibrés et gérables. Le programme positif proposé par les pays en développement devrait y être inclus, en particulier des questions telles que le transfert de technologie, des sauvegardes appropriées pour les pays les moins avancés, un crédit pour les mesures de libéralisation autonome, et l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral à des conditions équitables. Les questions sujettes à controverse, telles que les normes du travail et la clause sociale sur lesquelles il n'y a pas de consensus, devraient être exclues du programme.

Pour conclure, je dirais que le Royaume d'Arabie saoudite croit fermement aux principes du système commercial multilatéral et souscrit pleinement à ses objectifs.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour répondre à toutes les demandes raisonnables de nos partenaires commerciaux. Par conséquent, nous croyons sincèrement que l'Arabie saoudite peut accéder à l'OMC et participer activement aux nouvelles négociations si les Membres s'abstiennent de trop exiger d'elle et conviennent d'un ensemble de droits et obligations équilibrés et mutuellement bénéfiques.
